

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 JUIN 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

179-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 heures. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

180-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 08-05-2017, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'avril 2017
8. Réfection pont de la Petite-Chute reliant La Doré à Normandin - Demande d'intégration au PIIRL
9. Lien La Doré / Normandin - Demande d'aide financière supplémentaire
10. Soumissions - Remplacement et ajout de lampes au DEL
11. Soumissions - Rapiécage d'asphalte 2017
12. Soumissions - Inventaire et caractérisation des calorifuges et flocages pour la gestion sécuritaire de l'amiante
13. Soumissions - Fourniture de matériel granulaire 2017
14. Soumissions - Fourniture de béton de ciment 2017
15. Soumissions - Système de sonorisation du Centre sportif
16. Mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement des eaux
17. Mandat de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du projet de réfrigération de l'aréna
18. Dérogation mineure au 1053 avenue Harvey
19. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
20. Avis de motion - Règlement #526-2017 concernant la prévention des incendies
21. Demandes au Fonds de la ruralité
22. Organisme fiduciaire du comité de mobilisation en loisirs du secteur GEANT (CML GEANT)
23. Proposition conjointe avec la Régie des alcools, des courses et des jeux et signataire
24. Autorisation de passage - Objectif cancer 0

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAIN

- 25. Correspondance
 - 26. Rapport des élus
 - 27. Questions du public
 - 28. Varia
 - 29. Prochaine assemblée publique le 17-07-2017
 - 30. Levée de l'assemblée
-

181-2017 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

182-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 08-05-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 mai 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 mai 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

183-2017 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

184-2017 SOLLICITATIONS, INVITATIONS,
ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Gym de Normandin		
5 à 7 bénéfice (20 \$ / personne)		100 \$
Quilles et loisirs Normandin		
Brunch (15 \$ / personne)		90 \$
Fondation Dédé Fortin		
Marche au profit de la Fondation	valeur approximative de:	200 \$
Classique de Volley-ball		
Édition 2017 (don)		3 000 \$
Demandes diverses	valeur approximative de	4 230 \$
Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean		
Adhésion 2017-2018		25 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Chambre de commerces et d'industrie de Dolbeau-Mistassini Tournoi de golf 2017 (1 participation)	155.52 \$
Fédération québécoise des municipalités Congrès 2017 (3 participants)	2 280 \$ (plus taxes)

NOTE: Les demandes organismes suivants ont été refusées: Comité culture de Girardville (concours de photo).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

185-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'AVRIL 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'avril 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'avril 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'avril 2017, pour un montant de 387 507.49 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 04-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

186-2017

RÉFECTION PONT DE LA PETITE-CHUTE
RELIANT LA DORÉ À NORMANDIN -
DEMANDE D'INTÉGRATION AU PIIRL :

CONSIDÉRANT que ce pont est une infrastructure dont les investissements sont stratégiques et profitables pour tous les partenaires et acteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des régions qui lui sont contiguës;

CONSIDÉRANT que ces partenaires se sont concertés lors de la mise en oeuvre de ces stratégies industrielles afin de mettre en place un pont sur l'Ashuapmushuan en 1993;

CONSIDÉRANT que ces partenaires y ont trouvé les retombées escomptées au cours des 24 dernières années;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a repris la gestion de cette infrastructure, et ce, en vertu du décret #1176-2007, et ce, depuis plus de 10 ans;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin demeurent les seuls responsables de l'entretien de la surface de roulant, des tottoirs, des chasse-roues, du drainage, de l'éclairage ainsi que des glissières aux approches;

CONSIDÉRANT que le niveau d'achalandage sur cette infrastructure dépasse toutes les prévisions, même les plus optimistes;

CONSIDÉRANT l'impact qu'inflige ce niveau d'achalandage sur la structure et son revêtement;

CONSIDÉRANT que ce pont représente le seul lien entre la MRC Domaine-du-Roy et la MRC Maria-Chapdelaine en cas de bris sur le pont de Saint-Félicien ou de blocages des routes 167 et Saint-Eusèbe;

CONSIDÉRANT que ce lien routier permet une voie d'évacuation supplémentaire en cas d'urgence, ce qui a déjà été le cas par le passé, et ce, à quelques reprises;

CONSIDÉRANT que ce pont permet de dévier le transport lourd qui devrait normalement circuler par le pont de Saint-Félicien dans un milieu urbain, ce qui augmenterait le trafic lourd et diminuerait la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ce pont est un lien routier important pour le transport des matières premières en direction des différentes installations industrielles situées sur les deux MRC et entre les routes forestières L-211 et L-205;

CONSIDÉRANT que le mémoire "Lien routier La Doré / Normandin" daté de juillet 2011 a été présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors d'une rencontre avec monsieur Norman MacMillan, ministre, le 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 19 janvier 2017 présentant les travaux à réaliser sur le pont #09591 "pont de la Petite-Chute" ainsi que toutes les correspondances du même type des années antérieures;

CONSIDÉRANT les coûts importants qu'engendre la réfection dudit pont suite à des analyses réalisées par des consultants afin d'assurer la sécurité et la longévité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT toutes les problématiques qu'engendrerait la fermeture dudit pont;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et la Ville de Normandin pour le partage des frais reliés à l'entretien et à la réfection dudit pont;

CONSIDÉRANT que la route Saint-Joseph Nord a été identifiées dans le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) de la MRC Domaine-du-Roy et admissible à une subvention pour la réfection selon le Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que le chemin du Rocher a été identifiée dans le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) de la MRC Maria-Chapdelaine et admissible à une subvention pour la réfection selon le Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour faire les travaux prescrits;

CONSIDÉRANT que le pont aurait dû être inclus dans le PIIRL de la MRC Maria-Chapdelaine parce que les routes y accédant sont incluses dans les deux MRC et que la Ville de Normandin est responsable de l'entretien de ce pont;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT le statut particulier de ce pont qui n'est sur aucun des territoires car c'est la rivière qui délimite les deux (2) MRC;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'inclure le pont de la Petite-Chute reliant La Doré à Normandin dans le PIIRL de la MRC Maria-Chapdelaine afin de le rendre admissibles aux subventions disponibles pour ce type d'intervention.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

187-2017

LIEN LA DORÉ / NORMANDIN - DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE :

CONSIDÉRANT le lien routier reliant le centre village de La Doré au centre village de Normandin;

CONSIDÉRANT que le niveau d'achalandage sur cette infrastructure dépasse toutes les prévisions;

CONSIDÉRANT l'impact qu'inflige ce niveau d'achalandage sur la structure dudit lien routier;

CONSIDÉRANT que ce lien permet de dévier le transport lourd qui devrait normalement circuler par Saint-Félicien dans un milieu urbain, ce qui augmenterait le trafic lourd et diminuerait la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ledit lien routier est important pour le transport des matières premières en direction des différentes installations industrielles situées sur les deux MRC ainsi que pour les échanges économiques;

CONSIDÉRANT que ledit lien routier reçoit les transports en transits des routes L-211, L-205 et ceux des voies principales provinciales (MTQ) 167, 169 et 373;

CONSIDÉRANT que le mémoire "Lien routier La Doré / Normandin" daté de juillet 2011 a été présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors d'une rencontre avec monsieur Norman MacMillan, ministre, le 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT les besoins urgents de réfection dudit lien afin d'assurer une sécurité optimale pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités ont investi beaucoup depuis la mise en place de cette infrastructure en entretien et réfection afin de maintenir l'état de la chaussée de façon acceptable;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour faire ces travaux;

CONSIDÉRANT l'étude des réparations de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord préparée par Dessau en septembre 2012 faisant état des besoins majeurs de réfection dudit lien;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

des sommes supplémentaires afin de procéder à la réfection complète du lien La Doré / Normandin;

- b) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin demande qu'une rencontre soit organisée entre le ministre, le député et les deux municipalités touchées, dans les meilleurs délais, afin de discuter de ce dossier classé "urgent" parce que la sécurité de cette infrastructure est précaire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

188-2017

SOUSSIONS - REMPLACEMENT ET
AJOUT DE LAMPES AU DEL :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (excluant les taxes)	NOTES
Demers Électrique	44 096.76 \$	Conforme
Frigon Électrique	50 996.00 \$	Conforme
Martin Gaudreault Électrique	46 000.00 \$	Conforme
Mau-Dan Électrique	Non-déposé	Non-déposé
Piquette Électrique	38 728.81 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil municipal accorde le contrat de remplacement et ajout de lampes au DEL au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Piquette Électrique, au prix déposé de 38 728.81 \$ (plus taxes).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

189-2017

SOUSSIONS - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE
2017 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (taxes exclues) \$/ t.m. Manuel	PRIX (taxes exclues) \$/ t.m. Mécanique	NOTE
Asphalte Dallaire et St-Pierre	Non déposé	Non déposé	Non déposé
B.R. Asphalte	215.00 \$	160.00 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal accorde le contrat de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2017 au seul soumissionnaire conforme, soit "B.R. Asphalte" au montant de 215 \$ la tonne métrique posée manuellement et 160 \$ la tonne métrique posée mécaniquement, plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

190-2017

SOUSSIONS - INVENTAIRE ET
CARACTÉRISATION DES CALORIFUGES ET
FLOCAGES POUR LA GESTION
SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (excluant les taxes)
SEEL inc. (Jonquière)	3 340 \$
GHD (Lévis)	5 550 \$

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal accorde le contrat d'inventaire et caractérisation des calorifuges et flocages pour la gestion sécuritaire de l'amiante au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise SEEL inc. de Jonquière, au prix déposé de 3 340 \$ (plus taxes).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

191-2017

SOUSSIONS - FOURNITURE DE
MATÉRIEL GRANULAIRE 2017 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (taxes exclues) Concassé	PRIX (taxes exclues) Sable	NOTE
Excavation Framco			Non déposé
Fernand Boilard inc.			Non déposé
G. Lévesque Terrassement	14.74 \$	5.44 \$	Excluant redevance à la MRC

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire pour la saison 2017 au seul soumissionnaire conforme, soit "G. Lévesque terrassement" au prix par tonne métrique de 14.74 \$ pour le concassé et 5.44 \$ pour le sable, plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

192-2017

SOUSSIONS - FOURNITURE DE BÉTON
DE CIMENT 2017 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (taxes exclues) \$ / m³	NOTE
Béton carrière Itée (béton provincial)	177.99 \$	Conforme
Bétonnières Lac-St-Jean (groupe Riverin)	181.66 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que le conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture de béton de ciment pour la saison 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Béton carrière ltée" au montant de 177.99 \$ par m³, plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

193-2017

SOUMISSIONS - SYSTÈME DE
SONORISATION DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUMISSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (taxes incluses)
LSM Ambiocréateurs	26 438.50 \$
Solotech 5108	41 637.63 \$
Solotech 5113	31 030.03 \$

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal accorde le contrat pour le système de sonorisation du Centre sportif au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise LSM Ambiocréateurs, au prix déposé de 26 438.50 \$ (taxes incluses).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

194-2017

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT
REGROUPE DE PRODUITS CHIMIQUES
POUR LE TRAITEMENT DES EAUX :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix (10) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium 12 % dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que la Ville de Normandin confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressés, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (pour la Ville de Normandin : Hypochlorite de sodium 12 %) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- c) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Normandin s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- d) Que la Ville de Normandin reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non membres UMQ;
- e) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

195-2017

MANDAT DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS
LE CADRE DU PROJET DE
RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA :

CONSIDÉRANT l'aide financière accordé par le Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22: arénas et centre de curling;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte la convention d'aide financière avec le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- b) Que Monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture soit mandaté pour signer ladite convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

196-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1053 AVENUE
HARVEY :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1053 avenue Harvey, en regard de l'implantation du garage existant;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme la marge arrière à 0.28 mètre, alors que la marge exigée par la réglementation actuelle est de 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles Hebdo" le 24 mai dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1053 avenue Harvey, soit, et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, l'implantation du garage existant à 0.28 mètre de la limite arrière, alors que la marge arrière actuellement exigée au règlement est de 1.5 mètre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

197-2017

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) :

Lieu	Nature	Coût
10e Rang	Rechargement pour augmenter la capacité portante à quelques endroits du côté nord.	15 000 \$
4e Rang	Réfection de deux ponceaux de 36 pouces diamètres (secteur pavé).	40 000 \$
5e Rang	Rechargement pour augmenter la capacité portante sur certains secteurs défoncés, sur un tronçon d'environ 3 000 mètres.	20 000 \$
Avenue Ferland	Réfection d'un ponceau en béton armé sur une longueur de 15 mètres.	35 000 \$
Chemin Alfred-Villeneuve	Rapiéçage partiel de recouvrement sur un tronçon d'environ 2 500 mètres.	25 000 \$
Chemin de la Donohue	Rechargement de l'accotement sur une longueur de 1 100 mètres (2 200 mètres linéaires)	5 000 \$
Petit Rang Sud	Nettoyage de fossés et rechargement important sur une longueur d'environ 1 200 mètres.	45 000 \$
Pont de la Petite-Chute	Réfection des éléments de surface (glissières, membrane, pavage, dalles d'approche et joints de dilatation).	320 000 \$

CONSIDÉRANT qu'une confirmation des travaux projetés doit être produite, dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe 2017-2018 de la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal confirme à notre député provincial et premier ministre, Monsieur Philippe Couillard, la réalisation des travaux suivants pour la ville de Normandin, dans le cadre du PAARRM 2017-2018:

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

198-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #526-2017
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 526-2017 concernant la prévention des incendies. Une dispense de lecture est également demandée, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

199-2017

DEMANDES AU FONDS DE LA RURALITÉ :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes:

Organisation	Projet	Coût du projet	Subvention demandée
CCLSC	Fête de la Famille	1 550 \$	1 550 \$
Comité de la bibliothèque	Achat d'un téléviseur	625.32 \$	500.26 \$
Services des loisirs	Tableau d'affichage pour le baseball	1 200 \$	960 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par le comité consultatif en loisirs, sports et culture, le comité de la bibliothèque et le service des loisirs, en leurs versant respectivement 1 550 \$, 500.26 \$ et 960 \$ pour un total de 3 010.26 \$ pour l'organisation de la Fête de la Famille, l'achat d'un téléviseur et l'achat d'un tableau d'affichage pour le baseball.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

200-2017

ORGANISME FIDUCIAIRE DU COMITÉ DE
MOBILISATION EN LOISIRS DU SECTEUR
GEANT (CML GEANT) :

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer officiellement l'organisme fiduciaire du comité de mobilisation en loisirs du secteur GEANT (CML-GEANT);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin accepte que la Ville de Normandin soit l'organisme fiduciaire du comité de mobilisation en loisirs du secteur GEANT (CML-GEANT).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

201-2017

PROPOSITION CONJOINTE AVEC LA
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET
DES JEUX ET SIGNATAIRE :

CONSIDÉRANT l'infraction de la Corporation du Centre sportif avec la Régie des alcools, des courses et des jeux;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte le dépôt de la proposition conjointe de la Ville avec la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le dossier numéro 362350 concernant le permis de boisson du Centre sportif.
- b) Que Monsieur Éric Bhérer et Madame Lyne Groleau, respectivement directeur des loisirs et de la culture et directrice générale et greffière soient autorisés à signer pour la Corporation du Centre sportif et pour la Ville de Normandin dans le dossier mentionné ci-haut.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

202-2017

AUTORISATION DE PASSAGE - OBJECTIF
CANCER 0 :

CONSIDÉRANT qu'un groupe de coureurs et cyclistes participera à l'événement Objectif cancer 0 le 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT que différents départs auront lieu avec des trajets différents selon les distances à parcourir;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise le passage des coureurs et cyclistes lors de l'événement Objectif cancer 0 le samedi 17 juin 2017 via le réseau routier et la piste cyclable du territoire de la ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

203-2017

CORRESPONDANCE :

Chevaliers de Colomb conseil 4274; OBJET: Quittance finale de la Ville, suite à l'acquisition de l'édifice abritant la bibliothèque et la salle des Chevaliers.

Canadien National; OBJET: Programme de désherbage du CN pour l'année 2017.

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificats de conformité des règlements # 511-2017, 512-2017, 513-2017, 514-2017, 516-2017 et 517-2017.

Gouvernement du Québec; OBJET: Le 15 juin a été promulgué journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

204-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

205-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

206-2017

VARIA :

Monsieur le maire félicite Madame Lyne Groleau, récipiendaire de la bourse MMQ de 2 500 \$ pour suivre une formation de gestionnaire en leadership.

207-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17-07-2017 :

Il y a possibilité d'une assemblée extraordinaire le 20 juin à 20 h 30.

208-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la séance soit levée à 21 heures 14.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière